

350 Fifth Avenue, 34th Floor
New York, NY 10118-3299
Tel: 212-290-4700
Fax: 212-736-1300; 917-591-3452

Maria Buticeli, Directrice adjointe, Afrique de l'Est
Corinne Dufka, Directrice adjointe, Afrique de l'Ouest
Abdullahi Abdi, Assistant de recherche
Laetitia Bader, Chercheuse senior
Jehanne Henry, Chercheuse senior
Felix Horne, Chercheur senior
Zenaida Machado, Chercheuse
Dewa Mavhinga, Directeur, Afrique australie
Lewis Mudge, Chercheur senior
Timo Mueller, Chercheur
Otsieno Namwaya, Chercheur
Ida Sawyer, Directrice, Afrique centrale
Lauren Seibert, Assistante
Jean-Sébastien Sépulchre, Assistant
Savannah Tryens-Fernandes, Assistante
Jim Wormington, Chercheur

COMITÉ CONSULTATIF

Samuel Murumba, Co-président
Ambassador Robin Sanders, Co-président
Fareda Banda
Innocent Chukwuma
Jonathan Fanton
Wendy Keys
Wynette Labrosse
Muna Ndulo
Randy Newcomb
Louis Marie Nindorera
Peter Rosenblum
John Ryle
Kim Samuel Johnson
Nick Shaxson
Darian Swig
Joanna Weschler
Marsha Williams
Michela Wrong

HUMAN RIGHTS WATCH

Kenneth Roth, Directeur exécutif

DIRECTEURS EXÉCUTIFS ADJOINTS

Michele Alexander, Développement et initiatives internationales
Nicholas Dawes, Médias
Iain Levine, Programmes
Chuck Lustig, Opérations
Bruno Stagno Ugarte, Plaidoyer

Dinah PoKempner, Directrice des Affaires juridiques
James Ross, Directeur juridique et politique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hassan Elmasry, Co-président du Conseil d'administration
Robert Kissane, Co-président du Conseil d'administration

HUMAN
RIGHTS
WATCH

HRW.org

Annexe I :

Lettre au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants et au Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Protection Civique de Burkina Faso

le 9 mai 2018

Colonel Sita SANGARE
Directeur de la Justice Militaire
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
Burkina Faso

M. Paul KABRE
Directeur de la Protection Contre les Violations des Droits humains
Ministère de la Justice, Des Droits Humains et de la Promotion Civique de
Burkina Faso

Objet : Publication d'un rapport sur les violations de droits humains dans le nord du Burkina Faso

Cher Colonel SANGARE, Cher M. KABRE,

J'espère que vous allez bien. Je vous écris en tant que mes points focaux au sein du ministère de la Défense, et du ministère de la Justice, d'une part pour vous remercier d'avoir pris le temps de me rencontrer en mars 2018, et d'autre part afin de partager avec vous les conclusions de nos recherches.

Comme convenu lors de nos réunions respectives, cette lettre vise à informer le gouvernement à l'avance de nos conclusions, qui seront publiées dans notre rapport le 17 mai. Nous serions heureux d'inclure une réponse officielle du gouvernement dans le communiqué de presse qui accompagnera la publication du rapport.

Ce rapport contient des témoignages, et dévoile des allégations des violations des droits humains dans le nord du Burkina Faso commises par des groupes islamistes armés et par des membres des forces de sécurité, plus précisément dans la région du Sahel et lors des attaques à Ouagadougou.

Ce rapport est basé sur deux missions de recherche menées en février et en mars 2018, lors desquelles j'ai réalisé 67 entretiens avec des victimes d'abus et des témoins ; des personnels de santé ; des représentants locaux du

« LE JOUR, NOUS AVONS PEUR DE L'ARMÉE,
ET LA NUIT DES DJIHADISTES »

gouvernement ; des diplomates ; des analystes du secteur de la sécurité ; ainsi que des chefs religieux et communautaires et de la jeunesse.

En ce qui concerne les abus **commis par des groupes islamistes armés**, nous avons documenté 19 meurtres s'apparentant à des exécutions qui auraient été commis par des groupes islamistes armés, qui ont eu lieu dans, ou aux alentours, de 12 villages.

- La plupart des meurtres documentés ont eu lieu à l'intérieur ou aux alentours des villages ou villes de Djibo, Nassoumbou, Tem, Sona, Dohouré, Koutougou, Kenou, Kourfayel, Soboulé, Yorsala, Pétéga et Kain.
- Parmi les personnes ciblées se trouvaient des conseillers municipaux de villages, des maires, des anciens de villages, des marabouts, des membres des forces de sécurité à la retraite et des enseignants.
- La plupart de victimes ont été ciblées car elles étaient suspectées d'avoir fourni des informations aux forces de sécurité.
- La plupart de ces personnes avaient été tuées chez elles ou dans leur village ; quelques-unes avaient été détenues dans des camps de brousse au Burkina Faso ou au Mali pendant plusieurs jours avant d'être tuées.

Ce rapport contient de nombreux témoignages au sujet de ces incidents, ainsi que des témoignages des victimes des **attaques brutales de 2016 et 2017 à Ouagadougou**. Nous présentons également nos conclusions sur les nombreuses attaques **contre des professionnels de l'éducation**, y compris le meurtre ou l'enlèvement d'enseignants, les menaces et les actes d'intimidation à l'encontre des enseignants, et la destruction de matériel scolaire.

En ce qui concerne **les forces de sécurité**, Human Rights Watch a documenté les exécutions sommaires de 14 hommes qu'auraient commises des membres des forces de sécurité, et les décès de 4 hommes qui sont morts en détention. Nous détaillons également plusieurs autres cas d'abus dans lesquels des membres des forces de sécurité seraient impliqués selon des témoins, et qui mériteraient de faire l'objet d'investigations supplémentaires. La plupart de ces incidents ont eu lieu entre septembre 2017 et février 2018.

Presque toutes ces victimes ont été vues pour la dernière fois sous la garde des forces de sécurité gouvernementales.

Plus précisément, parmi les cas d'abus documentés dans le rapport figurent les suivants :

- Le meurtre présumé de sept hommes, parmi 25 hommes qui ont été détenus lors d'une opération militaire à Damba le 27 décembre ou aux alentours de cette date. Ils auraient été sommairement exécutés après avoir passé une nuit dans un camp des forces de sécurité, au lendemain. Une huitième victime est morte plus tard par la suite de ses blessures par
- Le meurtre présumé d'un conseiller de village, Moumouni Moussa Dicko, par des hommes stationnés dans la gendarmerie de Djibo en fin septembre 2017. Son corps a été retrouvé le lendemain près de Djibo.

- Le meurtre présumé d'un enseignant franco-arabe, Amadou Dicko, par des membres des forces de sécurité en tenue civile à la mi-octobre 2017. Son corps a été retrouvé plus tard le même jour près de Djibo.
- Le meurtre présumé en mars 2018 d'un commerçant qui selon un témoin a été détenu par les soldats au marché de Nassoumbou. Son corps a été retrouvé le lendemain matin.
- Le meurtre présumé en fin novembre 2017 de deux commerçants, originaires de près de Tem, qui ont été détenus alors qu'ils quittaient le marché de Nassoumbou. Leurs corps ont été retrouvés à quatre kilomètres du marché.
- Le meurtre présumé d'un homme détenu en novembre 2017 par des soldats en patrouille vers Bourou ; son corps a été retrouvé une semaine après.
- Les meurtres de deux hommes détenus par la police et l'armée vers Baraboulé en fin janvier 2018.

La plupart des témoins ne distinguaient pas entre les membres des forces de sécurité, les commandants et les unités particulières impliquées dans les violations détaillées dans le rapport. La plupart d'entre eux décrivaient les auteurs présumés comme des « soldats » ou des « gendarmes ».

Cependant, certains témoins, membres de la communauté et sources de sécurité, ont déclaré qu'ils croyaient que les auteurs présumés faisaient partie de l'armée de Burkina Faso, de la gendarmerie nationale, du Groupement des forces antiterroristes (GFAT), et de l'Unité spéciale d'intervention de la gendarmerie nationale (USIGN), et à un degré moindre, la police nationale.

Les témoins ont clairement décrit les personnes impliquées dans la plupart des incidents documentées par Human Rights Watch comme portant un uniforme militaire, conduisant des véhicules appartenant à l'État et généralement utilisés par les forces de sécurité. Dans certains cas, ils ont décrit avoir été détenus par des militaires aux postes de contrôle ou avoir été détenus dans des bases bien connues. Certaines des violations présumées concernaient des membres des forces de sécurité, tandis que d'autres ont eu lieu dans le contexte des grandes opérations qui impliquaient de nombreux véhicules transportant des membres des forces de sécurité.

Les dirigeants communautaires se sont également plaints de nombreux cas où les forces de sécurité semblaient détenir en masse des hommes qui se trouvaient par hasard près de sites d'incursions, d'attaques ou d'embuscades tendues par des groupes islamistes armés.

Human Rights Watch a documenté six de ces arrestations massives au cours desquelles de nombreux hommes ont été sévèrement maltraités et quatre hommes sont morts, dont les deux hommes de Baraboulé mentionnés ci-dessus, apparemment après avoir été sévèrement frappés. Des travailleurs de la santé ayant soigné ou vu ces hommes ont décrit des coupures, des contusions, des hématomes et des entailles subies en détention.

Les individus interrogés par Human Rights Watch ont souvent déclaré avoir été coincés entre les islamistes qui menaçaient d'exécuter ceux qui collaboraient avec l'Etat, et les forces de sécurité

qui exigeaient des renseignements sur la présence de groupes armés et qui punissaient collectivement ceux qui ne fournissaient pas de telles informations, y compris en les soumettant à des mauvais traitements et à des détentions arbitraires.

En ce qui concerne la justice, les victimes des exactions commises par les islamistes armés et les forces de sécurité se sont plaintes de la lenteur ou de l'absence totale d'enquêtes sur les affaires de droits humains depuis 2016. Ils se sont également plaints de ce qu'ils percevaient comme une réponse partielle aux abus commis par les autorités. Selon eux, les meurtres et les abus commis par les islamistes armés ont presque toujours déclenché une enquête et, souvent, des arrestations, tandis que les exactions commises par les forces de sécurité faisaient rarement, voire jamais, l'objet d'enquêtes de la part des forces de sécurité ou du pouvoir judiciaire.

Le rapport comprend plusieurs recommandations, notamment **au gouvernement du Burkina Faso :**

- Veiller à ce que toutes les personnes détenues par les forces de sécurité gouvernementales soient traitées avec humanité, qu'ils soient rapidement traduits devant une autorité judiciaire pour garantir la légalité de leur détention et qu'ils puissent contacter leurs familles.
- S'assurer que toute opération impliquant du personnel militaire, comprenne la participation de membres de la police militaire - ou de gendarmes qui exercent la fonction de grand prévôt - ayant pour mandat de surveiller et répondre à tout abus.
- Enquêter et poursuivre, conformément aux normes internationales relatives aux procès équitables, les membres des forces de sécurité responsables de violations graves des droits humains, quel que soit leur poste ou leur grade, y compris les commandants.
- Veiller à ce que toutes les personnes accusées d'infractions pénales aient accès à une assistance juridique adéquate, quels que soient leurs moyens, et qu'elles aient accès à des procès rapides et équitables conformément au droit international.

Le rapport recommande par ailleurs à la **Commission nationale des droits humains du Burkina Faso** de mener une enquête indépendante crédible sur les violations des droits humains.

Il exhorte les **groupes islamistes armés** à mettre fin à toutes les exécutions extrajudiciaires, enlèvements et autres violations graves des droits humains, y compris les violations contre le secteur de l'éducation.

Il exhorte les **partenaires internationaux du Burkina Faso** à demander au gouvernement, publiquement et en privé, de mener rapidement des enquêtes crédibles sur les allégations de meurtres et autres abus commis par les forces de sécurité du Burkina Faso.

Nous vous enverrons notre rapport complet dès sa publication. Et, comme indiqué ci-dessus, nous souhaiterions recevoir une réponse de votre part pour l'inclure dans notre communiqué. N'hésitez pas à me contacter, mes coordonnées étant listées ci-dessous.

Veuillez agréer, Colonel Sangaré et M. Kabre l'expression de mes meilleurs sentiments.



Corinne DUFKA

Directrice adjointe, Division Afrique

Human Rights Watch

1 301 852 9972

dufkac@hrw.org

Annexe II :

Réponse du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants du Burkina Faso

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

CABINET

E --- 0487 /MDNAC/CAB
N°2018.....



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

15 MAI 2018
Ouagadougou, le.....

CONFIDENTIEL

Le Ministre

A

Madame Corinne Dufka
Directrice adjointe, Division
Afrique Human Rights Watch
-New York-

Objet : Publication d'un rapport sur de présumées violations de droits humains dans le nord du Burkina Faso.

Références : V/L S/N en date du 09 mai 2018.

Comme suite à votre lettre ci-dessus citée en références et relative à l'objet susmentionné, j'ai l'honneur et le plaisir de vous faire parvenir les éléments d'informations ci-dessous qui reflètent les vues du gouvernement du Burkina Faso :

1. Le gouvernement du Burkina Faso tient d'abord à réaffirmer son attachement au respect des droits humains et son souci à les faire respecter par ses agents, particulièrement les personnels des Forces de Défense et de Sécurité au cours des différentes missions de sécurisation ou des opérations de soutien à la paix ;
2. Il saisit l'occasion pour vous remercier des rencontres d'échanges que vous avez eus courant mois de mars 2018 avec les ministères en charge de la Défense et de la Justice ;

3. Pour ce qui est des efforts engagés pour la promotion des droits humains, il rappelle que des modules de droit international humanitaire sont enseignés dans toutes les écoles et centres de formation des Forces Armées Nationales. Par ailleurs, avant leur déploiement sur les théâtres d'opération des modules spécifiques sur le respect des droits humains en opération sont dispensés aux éléments devant être projetés ;

4. En ce qui concerne les opérations de sécurisation actuellement en cours au Nord de notre pays contre la menace terroriste, des allégations d'exaction contre les populations civiles ont été portées à la connaissance du gouvernement. Elles ont donné lieu à la prise de mesures immédiates. Ainsi, un responsable d'opérations dans le secteur de Banh a été relevé de ses fonctions à titre conservatoire en attendant la suite de l'enquête ordonnée par le commandement militaire. Cette enquête qui se situe à deux niveaux (disciplinaire et pénal) a déjà abouti à une sanction disciplinaire de quarante-cinq (45) jours d'arrêt de rigueur entièrement purgés par l'Officier mis en cause. Le dossier pénal ouvert devant le tribunal militaire de Ouagadougou (TMO) suit son cours. Le parquet du TMO a saisi en date du 07 décembre 2017 par réquisitoire introductif n° 046/2017 le juge d'instruction du cabinet n° 3 ;

5. Le gouvernement souscrit entièrement aux recommandations formulées dans votre lettre et s'engage à les mettre en œuvre. En particulier, il s'engage à diligenter des enquêtes sur tous les cas d'exaction cités qui n'avaient pas auparavant été portés à sa connaissance ;

6. Le gouvernement s'engage à vous tenir informée des suites des enquêtes en cours ou à venir et vous réaffirme son entière disponibilité à coopérer dans le cadre du nécessaire respect des droits humains dans les opérations de sécurisation.



7. Afin d'assurer une fluidité des informations entre votre Organisation et mon Département, il me plaît de vous rappeler que nous avons désigné comme votre point focal le Directeur des Renseignements Militaires, avec lequel je vous exhorte à échanger toute information relative à des violations de droits humains dont vous aurez connaissance, pour nous permettre de prendre au plus tôt les mesures correctives qui s'imposent Veuillez agréer, chère madame, l'expression de ma parfaite considération.

